

a

FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration – Quatre-vingt-septième session
Rome, 19-20 avril 2006

DISCOURS DE CLÔTURE PRONONCÉ PAR LE PRÉSIDENT
DU FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE,
M. LENNART BÅGE,
À LA QUATRE-VINGT-SEPTIÈME SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames et Messieurs les Administrateurs,

Je voudrais à présent résumer nos délibérations et rappeler brièvement les décisions qui ont été prises au cours de la présente session.

Le Conseil d'administration a commencé ses travaux par l'examen des questions sur lesquelles il avait demandé des précisions concernant le Plan d'action du FIDA pour améliorer son efficacité en matière de développement (EB 2006/87/R.2). Plusieurs administrateurs ont fait remarquer qu'un certain nombre de points n'étaient pas encore assez détaillés, mais le Conseil a reconnu que les résultats présentés dans le document dont il était saisi ne représentaient qu'à peine plus de deux mois de travail.

Des inquiétudes ont été exprimées quant à l'ampleur de la tâche à laquelle doit s'atteler le FIDA, compte tenu des moyens financiers et des ressources humaines dont il dispose. Le Conseil a reçu l'assurance que le FIDA était non seulement déterminé à produire les résultats attendus du Plan d'action, mais qu'il était aussi parfaitement conscient des risques inhérents à cette augmentation de la charge de travail.

Le Conseil a été informé que le mandat du comité directeur avait été modifié et la structure du plan d'action remaniée dans un souci de simplification et afin de mieux définir les responsabilités; ces

modifications ont été soumises aux administrateurs. Le Conseil a également appris que les principaux indicateurs de performance seraient examinés par la direction à la fin du mois d'avril et qu'ils pourraient ainsi être appliqués dans le cadre de la préparation du programme de travail et budget pour 2007, ce qui faciliterait l'élaboration pour 2008 d'un programme de travail et budget axé sur les résultats.

En ce qui concerne l'assurance-qualité, il a été noté qu'une série de processus avaient déjà été mis en place pour améliorer la qualité des programmes de pays aux stades de l'admission, de la conception et de l'exécution. Le renforcement de ces processus est un aspect important du plan d'action. En outre, il y aura au sein du FIDA un seul groupe chargé de l'assurance-qualité qui s'assurera en toute indépendance du respect des normes et des procédures convenues en la matière. Le FIDA fera également appel à des concours extérieurs pour consolider l'ensemble de ce système.

S'agissant de la réforme et de la cohérence du système des Nations Unies, le FIDA consultera d'autres institutions en vue d'étudier les mesures les plus efficaces qu'il pourrait adapter à ses propres besoins de manière à garantir l'efficacité économique de ses activités.

À propos de la proposition du Bureau de l'évaluation concernant l'évaluation du Plan d'action, le Conseil a demandé, au vu des préoccupations et des questions qui se sont fait jour, que l'approche envisagée fasse l'objet d'un nouvel examen, et il a décidé qu'il appartiendrait au Comité de l'évaluation de déterminer la meilleure façon de procéder et de lui soumettre ses recommandations à cet égard.

Le Conseil s'est ensuite penché sur la politique du FIDA en matière de prévention des crises et de redressement (document EB 2006/87/R.3) et il s'est félicité de l'évolution positive constatée dans ce domaine par rapport au contenu du document qu'il avait examiné à sa session de septembre 2005. Suite à la demande d'éclaircissements formulée par le Conseil, les amendements apportés à ce texte ont été présentés dans un document de séance (EB 2006/87/C.R.P.1) qui a été ensuite approuvé par le Conseil. Ces modifications insistent davantage sur le fait que le rôle du FIDA est de promouvoir le développement durable à moyen et à long terme afin d'aider au rétablissement de la capacité de production agricole et des moyens de subsistance, plutôt que de participer à des opérations de secours à court terme. Étant donné la spécificité du FIDA et de son mandat, il importait en effet de mettre l'accent sur la production agricole et la sécurité alimentaire. Pour assurer la complémentarité des efforts et éviter les doubles emplois, les interventions du Fonds seront coordonnées, dans les pays, avec celles de ses partenaires de l'aide au développement.

Le président du Comité de l'évaluation a présenté deux rapports. Le premier rendait compte d'une visite sur le terrain effectuée au Mexique (document EB 2006/87/R.4, qui doit être révisé et publié sous la cote EB 2006/87/R.4/Rev.1). Tous les membres du Comité qui ont participé à cette mission ont apprécié l'occasion qui leur a ainsi été donnée de voir ce que fait le FIDA sur le terrain et ont félicité le gouvernement du Mexique et le Bureau de l'évaluation pour leur excellente organisation. Par ailleurs, l'atelier consacré à l'évaluation du programme pour le Mexique a permis de procéder à un échange de vues instructif, dont il s'est dégagé un certain nombre de recommandations concernant notamment la nécessité pour le FIDA d'élaborer une stratégie d'intervention dans les pays à revenu intermédiaire.

Le second rapport présenté par le président du Comité de l'évaluation concernait la quarante-troisième session de cette instance (document EB 2006/87/R.5), qui a eu lieu le 7 avril 2006. Ayant examiné à cette occasion le rapport sur la performance du portefeuille en 2005, le Comité de l'évaluation s'est félicité de l'utilité accrue de ce document en tant qu'instrument de gestion. Parmi les éléments de nature à rendre le portefeuille encore plus performant, le Comité a préconisé l'élaboration de directives en vue du renforcement des partenariats et d'une stratégie de ciblage, ainsi qu'un recentrage sur les institutions de base et sur l'intégration des activités à l'échelon national moyennant leur harmonisation avec les stratégies des États membres en matière de réduction de la pauvreté.

Le Conseil d'administration a ensuite examiné la question de la nomination des Membres du Comité de l'évaluation (document EB 2006/87/R.6) et décidé de nommer les neuf Membres suivants: Allemagne, Belgique, Suède et Suisse pour la liste A; Indonésie et Nigéria pour la liste B; et, au sein de liste C, Cameroun pour 2006 et 2007 et Mali pour 2008 (sous-liste C1), Inde (sous-liste C2) et Mexique (sous-liste C3). Le président du nouveau comité sera élu à la première réunion de ce dernier. Le Conseil a exprimé ses vifs remerciements aux membres sortants pour leur contribution aux travaux du Comité et félicité les nouveaux membres pour leur nomination. Il a également remercié les deux représentants de l'Inde qui ont assumé l'un après l'autre les fonctions de président du Comité au cours des trois dernières années.

Passant au rapport d'activité sur la participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) (document EB 2006/87/R.7 et rectificatif), les administrateurs, après examen, ont approuvé l'allégement de dette proposé pour le Burundi. Le Conseil a noté la possibilité d'une augmentation future du coût de l'Initiative PPTE pour le FIDA, et il s'est félicité des mesures prises par la direction afin d'atténuer l'impact des allègements de dettes sur les ressources du Fonds. Les administrateurs ont exprimé l'espoir que le FIDA puisse finalement avoir accès aux ressources de base du Fonds fiduciaire administré par la Banque mondiale dans le cadre de l'Initiative PPTE. Le Conseil sera informé lors d'une future session des conclusions de la réunion technique qui doit prochainement avoir lieu avec la Banque mondiale à cet égard.

Le Conseil a ensuite examiné les propositions de modification du système d'allocation fondée sur la performance au FIDA (document EB 2006/87/R.8). Après consultation, il s'est mis d'accord sur un texte qui sera intégré au procès-verbal de la présente session.

Le Conseil d'administration a examiné les exposés des options et stratégies d'intervention (COSOP) pour le Bangladesh (document EB 2006/87/R.9), l'Égypte (document EB 2006/87/R.10) et le Ghana (document EB 2006/87/R.11). Les administrateurs ont fait part de leurs commentaires sur ces trois documents, qui seront consignés dans le procès-verbal de la session, et ils ont indiqué qu'ils attendaient avec intérêt la nouvelle version du COSOP axé sur les résultats qui doit leur être présentée en septembre 2006 dans le cadre de la révision du modèle opérationnel.

Le Conseil s'est ensuite intéressé aux ressources disponibles pour engagement (document EB 2006/87/R.12 et rectificatif et additif). Avec des entrées nettes de fonds estimées à 98,5 millions de USD au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2006 et un besoin de financement total d'environ 147,6 millions de USD au titre des propositions de prêts et de dons soumises à la session, le Conseil a approuvé le recours au pouvoir d'engagement anticipé (PEA) pour un montant 49,1 millions de USD, ce qui porte à 345,1 millions de USD le niveau du PEA reporté.

Dix propositions de projets et de programmes ont été approuvées à la présente session: trois pour l'Afrique, une pour l'Amérique latine et les Caraïbes, une pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord et cinq pour l'Asie et le Pacifique. En ce qui concerne l'Asie, quatre des propositions représentaient la deuxième moitié des financements déjà approuvés par le Conseil en avril 2005 au profit des pays frappés par le tsunami de décembre 2004. Il a été indiqué que les négociations relatives à ces propositions de prêts supplémentaires n'étaient pas encore parvenues à leur terme avant l'approbation donnée par le Conseil et que celui-ci serait donc informé lors d'une prochaine session, le cas échéant, si la suite des négociations devait aboutir à une modification importante des conditions de prêt indiquées à la présente session.

Le Conseil a approuvé la proposition de prêt en faveur du Pakistan pour le projet de relèvement après le séisme qui a dévasté le pays en octobre dernier, et il a accepté que ce prêt vienne s'ajouter à l'allocation attribuée au pays en fonction de sa performance. Il a par ailleurs approuvé les modifications apportées au programme de développement rural du Guatemala en raison du montant plus faible que prévu du cofinancement et des dégâts causés par l'ouragan Stan.

Six propositions de dons ont également été approuvées au cours de la présente session: quatre au titre du guichet mondial/régional, à savoir trois dons pour des recherches menées par des centres internationaux bénéficiant du soutien du GCRAI et un pour le programme régional de formation au développement rural (PROCASUR) au titre du programme de formation aux itinéraires d'apprentissage, et deux dons au titre des projets proposés pour le Brésil et Madagascar.

Les administrateurs ont ensuite pris note des informations communiquées sur les activités prévues au titre des projets pour 2006-2007 (document EB 2006/87/R.23) concernant les projets et les programmes entrés dans la réserve, les COSOP examinés jusqu'à présent et ceux qu'il est prévu de présenter aux prochaines sessions du Conseil. L'Administrateur pour le Japon a fait part de l'attitude prudente de son pays à l'égard de la proposition de projet pour la République populaire démocratique de Corée, qui doit être présentée au Conseil en décembre 2006, et il a demandé une description détaillée de cette proposition.

Le Conseil d'administration a examiné le rapport sur la septième reconstitution des ressources du FIDA (document EB 2006/87/R.24) ainsi que l'état des contributions à cette reconstitution (document EB 2006/87/R.25). Les administrateurs se sont félicités des annonces de contribution récemment faites par l'Italie et par l'Irlande, et ils ont pris note du fait qu'à la date du 19 avril 2006 le montant total des annonces de contribution à la septième reconstitution, y compris les contributions complémentaires, représentait l'équivalent de 550 millions de USD. Les États membres qui n'ont pas encore annoncé leurs contributions ont été priés de le faire dès que possible.

Il a été rappelé aux administrateurs que la septième reconstitution prendrait effet à la date à laquelle auront été déposés des instruments de contribution pour un montant équivalant à au moins 50% du total des contributions promises. Les États membres ont donc été instamment priés de déposer leurs instruments de contribution dans les meilleurs délais possibles.

Le Conseil a également examiné l'état des contributions à la sixième reconstitution des ressources du FIDA (document EB 2006/87/R.26) et a noté qu'à ce jour, les annonces de contribution se chiffraient à 509,1 millions de USD, soit 91% du niveau cible fixé à 560 millions de USD. Les instruments de contribution déposés et les versements non assortis d'un instrument de contribution représentaient au total l'équivalent de 453,8 millions de USD, soit 89% des annonces de contribution, tandis que les versements effectués s'élevaient à 400,9 millions de USD, soit 79% des annonces de contribution.

Le Conseil d'administration a ensuite examiné les rapports sur le portefeuille de placements du FIDA pour 2005 (document EB 2006/87/R.27) et pour le premier trimestre de 2006 (document EB 2006/87/R.28). Il a noté que le produit total des placements s'était élevé à 68 millions de USD en 2005, ce qui représente un taux de rendement net de 2,95%, soit 23 points de base de plus que le taux de référence. En 2005, le taux de rendement net des placements a été inférieur à l'objectif de 3,5% par an que s'était fixé le FIDA. D'autre part, les dernières valeurs que contenait encore le portefeuille d'actions ont été liquidées et un investissement d'environ 414 millions de USD a été réalisé pour créer un nouveau portefeuille constitué d'obligations de qualité supérieure qui seront conservées jusqu'à échéance. Cette opération a considérablement réduit le risque des placements mais elle oblige aussi à réviser en baisse, dans une certaine mesure, les perspectives de rendement. À cet égard, les administrateurs ont noté avec satisfaction les travaux entrepris par la Banque mondiale, en tant que conseiller financier du FIDA, en ce qui concerne l'indice de référence à utiliser pour les titres conservés jusqu'à échéance et le taux de rendement attendu selon différents scénarios de répartition des actifs. Le Conseil a également noté qu'au cours des deux premiers mois de 2006, le portefeuille de placements avait dégagé une plus-value de 6,6 millions de USD.

Lors de l'examen du rapport de situation sur les arriérés au titre du remboursement du principal et du règlement des intérêts et commissions de service (document EB 2006/87/R.29 et rectificatif), le Conseil a constaté que si le nombre de prêts accusant des arriérés à la fin de 2005 était resté stable, avec un total de 55, le montant global des arriérés de paiement avait néanmoins augmenté

de 5,8 millions de USD. Il a également noté que les arriérés de huit pays pour lesquels aucun plan de règlement n'avait été possible représentaient 81,4 % du total des arriérés. Les administrateurs se sont félicités d'apprendre qu'au cours des derniers mois plusieurs emprunteurs avaient réglé des arriérés de commission pour un montant de 1,8 million de USD. Tout en saluant les efforts déployés par le Fonds pour régler le problème des arriérés, les administrateurs ont vivement incité la direction à intensifier son action dans ce domaine.

Le Conseil a ensuite examiné les besoins de financement au titre du vingt-septième tirage sur les contributions des États membres en 2006 (document EB 2006/87/R.30). Il a approuvé le tirage, en mai 2006, de la dernière tranche de 35% des contributions à la sixième reconstitution et autorisé l'utilisation des actifs liquides du Fonds pour financer les décaissements non couverts par ce tirage.

Le président du Comité d'audit a présenté un rapport sur la réunion récente de cette instance (document EB 2006/87/R.31), consacrée à l'examen des états financiers vérifiés du FIDA pour 2005, dont l'approbation a été recommandée au Conseil. Des éclaircissements ont également été apportés au Conseil concernant les conséquences de la révision d'une norme comptable internationale qui va obliger le FIDA à modifier le traitement, dans les états financiers pour 2005, de ses prêts, de certaines sommes à recevoir et à payer, ainsi que des produits reportés pour qu'ils apparaissent désormais à leur juste valeur initiale puis au coût amorti. Le Conseil a entériné le rapport du Comité. Le président du Comité d'audit a ensuite rappelé que le Comité avait reçu du Conseil d'administration, en 2004, pour une période probatoire de deux ans, le mandat d'examiner le budget annuel du Fonds avant qu'il ne soit soumis au Conseil. Cette expérience s'étant révélée positive, le président du Comité a proposé que celui-ci continue de s'acquitter de cette tâche à l'avenir, et le Conseil a approuvé cette suggestion.

Le Conseil d'administration a ensuite examiné les états financiers vérifiés du FIDA pour 2005 ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes y afférent (document EB 2006/87/R.32 et rectificatif) et conformément à la recommandation du Comité d'audit, il est convenu de soumettre ces états pour approbation à la trentième réunion du Conseil des gouverneurs.

Le Conseil a ensuite examiné la nomination des Membres du Comité d'audit (document EB 2006/87/R.33) et il a nommé les neuf Membres suivants: États-Unis d'Amérique, France, Italie et Pays-Bas sur la liste A; Algérie et Venezuela (République bolivarienne du) sur la liste B; et, parmi les membres du Conseil appartenant à la liste C, Égypte pour 2006 et 2007 et Afrique du Sud pour 2008 dans la sous-liste C1; Chine dans la sous-liste C2; et Argentine dans la sous-liste C3. Le représentant de la France a été élu président du Comité d'audit. Le Conseil a remercié les membres sortants pour leur dévouement et souhaité la bienvenue aux nouveaux membres.

Le Conseil a ensuite examiné le rapport sur la performance du portefeuille d'activités (document EB 2006/87/R.34) et les administrateurs ont félicité le Fonds pour les améliorations apportées à ce document. Tout en prenant acte des progrès importants réalisés en 2005, en particulier des chiffres records pour ce qui est du nombre de prêts approuvés et du montant des décaissements, les administrateurs ont demandé à la direction de prendre des mesures pour améliorer les délais d'entrée en vigueur des projets et des programmes. Ils ont par ailleurs salué l'accord passé entre le Département gestion des programmes et le Bureau de l'évaluation afin d'harmoniser les systèmes d'autoévaluation et d'évaluation indépendante. À cet égard, le Conseil a fait savoir qu'il attendait avec intérêt de pouvoir examiner le rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations ainsi que la réponse correspondante de la direction du Fonds à sa session de décembre.

Le Conseil a pris note du chemin parcouru dans la mise en œuvre de la stratégie pour le secteur privé ainsi que du système de gestion des résultats et de l'impact, qui renforceront l'un et l'autre la gestion globale du portefeuille.

Le Conseil d'administration a examiné le rapport de situation sur le programme pilote relatif à la présence du FIDA sur le terrain (document EB 2006/87/R.35) et a noté que les 15 initiatives prises dans ce cadre avaient toutes été mises en œuvre. Les administrateurs se sont félicités des

enseignements pratiques qui se sont dégagés de ce programme pilote et de ses effets positifs dans des domaines comme la communication avec les pays, la gestion des connaissances, la constitution de partenariats et la coordination des donateurs. Ils ont également écouté avec intérêt le président du groupe de travail ad hoc du Conseil d'administration chargé de la présence sur le terrain, M. Philippe Heuts, qui a rendu compte oralement de la dernière réunion en date du groupe.

Le Conseil a ensuite examiné les recommandations formulées dans le document EB 2006/87/R.36, lesquelles ont été mises au point en consultation avec les coordonnateurs des listes et avec leur accord. Après avoir noté l'importance qu'il convient d'attribuer aux droits de vote des États membres ainsi qu'au rôle, à l'efficacité et à la composition du Conseil d'administration, le Conseil a approuvé la recommandation qui lui a été soumise de créer un comité ad hoc chargé d'examiner ces questions. Il a en outre décidé que ce comité serait composé de quatre membres du Conseil d'administration choisis sur la liste A, deux sur la liste B et trois sur la liste C, et qu'un de ces neuf membres serait appelé à assurer la présidence par rotation. Le comité se réunira avec l'objectif de conclure ses délibérations de manière à présenter des recommandations d'ici la fin de 2006.

À la demande de l'Administrateur représentant la République fédérale d'Allemagne, il a été décidé que le FIDA soumettrait au Conseil pour examen à sa session de septembre un document sur la présidence des consultations relatives à la reconstitution.

Enfin, le Conseil d'administration a approuvé la diffusion, sur le site web public du FIDA, des documents présentés à cette session.

Je voudrais maintenant prendre quelques instants pour adresser mes adieux à l'un de nos collègues, M. Joseph Yayock, qui va quitter le FIDA après 11 années de bons et loyaux services. Joe a commencé sa carrière au FIDA comme chargé de portefeuille de pays à la Division Afrique orientale et australe, dont il est ensuite devenu Directeur par intérim en 2004. Le mandat du FIDA a toujours été pour lui une priorité et sa grande expérience des partenariats avec les gouvernements et d'autres acteurs sur le terrain, ainsi que sa solide connaissance technique du développement rural et agricole ont grandement contribué au succès des activités du FIDA dans la région. Au nom de nous tous ici présents, je lui adresse tous mes meilleurs vœux pour l'avenir.

Je voudrais également saisir cette occasion pour dire au revoir à Madame Eva Qvarnström, qui prend sa retraite après 27 années de service. Le visage d'Eva est certainement familier à chacun d'entre vous, car au cours des 11 dernières années, elle a travaillé comme assistante administrative chargée des conférences, et si durant tout ce temps nos réunions se sont déroulées sans encombre, c'est en grande partie grâce au travail d'organisation et de coordination qu'elle a accompli dans les coulisses. Merci, Eva, et que tous nos vœux vous accompagnent dans vos futures entreprises.

Mesdames et Messieurs les Administrateurs,

Avant de clore cette session, je tiens aussi à saluer l'Administrateur pour la Norvège, Madame Margaret Slettevold. Je suis certain que vous vous joindrez tous à moi pour remercier Madame Slettevold de sa précieuse contribution aux délibérations du Conseil d'administration, ainsi que du rôle important qu'elle a joué en tant que coordonnateur et coordonnateur adjoint de la liste A. Personnellement, j'ai beaucoup apprécié l'esprit de coopération et le dynamisme dont elle a fait preuve dans toutes ses activités au service du FIDA. Nous lui souhaitons sincèrement tout le succès possible dans les tâches qui l'attendent.

Enfin, permettez-moi de vous remercier pour cette réunion très fructueuse et de souhaiter à chacun d'entre vous un bon voyage de retour et un agréable été.

